

DECISION DU MAIRE

N°2024/DECEA/379

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE DULCIE SEPTEMBER AU BÉNÉFICE DE L'ORCHESTRE D'HARMONIE DE NANGIS- DIMANCHE 13 OCTOBRE 2024 – LOTO

Entre :

Nolwenn LE BOUTER, Maire de la commune de Nangis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020/JUIL/049 en date du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a décidé de déléguer à Madame le Maire, les attributions visées dans l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande formulée par Monsieur Jean LAMBERT, président de l'orchestre d'harmonie de Nangis,

DECIDE

Article 1 :

La signature de la convention de mise à disposition de la salle Dulcie September au bénéfice de l'orchestre d'harmonie de Nangis,

Article 2 :

Que la convention de mise à disposition est consentie à titre gracieux.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision du maire, publiée sur le site internet de la ville pour une durée de trois mois, à compter de la signature de ladite décision.

Article 4 :

Copie de cet acte sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Provins,
- Madame la directrice des affaires culturelles,
- L'orchestre d'harmonie de Nangis,

Fait à Nangis, le 10 octobre 2024

**Le Maire
Nolwenn LE BOUTER**



Certifié exécutoire compte tenu de sa
télétransmission en sous-préfecture
Le ...**17.10.2024**...

Et de la transmission ou notification et
publication
Le ...**17.10.2024**...

**Le Maire
Nolwenn LE BOUTER**



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de MELUN dans le respect du délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20241017-DEC-2024-379-AI
Date de télétransmission : 17/10/2024
Date de réception préfecture : 17/10/2024